

L'article du dictionnaire



■ Un article de dictionnaire donne des sur le mot recherché. Il est organisé d'une manière particulière :

❖ pour mieux le repérer, le est toujours en gras ou en couleur : on connaît ainsi du mot ;

❖ des apportent des informations grammaticales sur la du mot (nom, verbe ...) et sur le des noms ;

❖ une ou des permettent de comprendre le ou les du mot . Chaque sens est numéroté ;

❖ un accompagne chaque définition pour montrer comment on emploie le mot ;

❖ parfois, des renseignements supplémentaires indiquent **la prononciation**, le ou les **synonymes**, le ou les **contraires**, les mots de **la même famille** ou le **niveau de langage**.